Former et structurer des compétences civiles en drones au service de la Défense

Niveau de pouvoir :

Fédéral

Catégorie :

Affaires étrangères / Défense / Commerce International

État des lieux :

Les drones marquent profondément les conflits contemporains. Les images de leur emploi en Ukraine sont saisissantes, tandis que leur production à grande échelle permet de saturer le front sur des kilomètres.
Le réarmement et le renforcement des capacités de défense prennent du temps, notamment en raison des contraintes budgétaires auxquelles le pays est confronté.
On observe également une certaine réticence de la population belge vis-à-vis des dépenses en cours pour la défense nationale mais également d'une éventuelle implication dans un conflit.
Avec la fin du service militaire obligatoire, le lien entre l'armée et la majorité de nos concitoyens s'est fortement affaibli.
L'évolution rapide des technologies, notamment des drones, impose une réponse agile et réactive face à des enjeux de sécurité en constante mutation.

Motivation de la proposition :

– Répondre rapidement à l'évolution des technologies, notamment les drones, qui modifient les enjeux de sécurité et nécessitent des capacités adaptables et réactives.
– Compléter les capacités de la Défense belge, en développant des approches plus flexibles et accessibles, en parallèle des investissements traditionnels.
– Mieux valoriser les compétences existantes dans la population, afin d'éviter de laisser inexploité un potentiel technique déjà présent en Belgique.
– Renforcer la capacité de réaction du pays face aux crises.

Proposition concrète :

– Encourager la création de clubs civils de passionnés de drones, placés sous la supervision de la Défense nationale, afin de garantir un usage responsable des technologies tout en favorisant un haut niveau d'excellence technique.

– Identifier et valoriser les talents issus de ces clubs civils, en mettant en place des mécanismes de repérage et de sélection permettant de créer des passerelles vers les métiers techniques et opérationnels de la Défense.

– Instaurer des échanges techniques encadrés entre les clubs de drones et la Défense, incluant le partage de retours d'expérience, de bonnes pratiques et de connaissances technologiques, dans un cadre sécurisé et structuré.

– Confier à la Défense nationale l'organisation régulière d'activités interclubs, afin de renforcer la dynamique collective, d'encourager l'innovation par l'émulation et de disposer d'un outil structuré d'évaluation des capacités opérationnelles développées au sein des clubs, dans une logique d'intérêt national et de préparation aux enjeux futurs de sécurité.

Motion déposée par :

Victor Meurant